

FORMATIONS GRATUITES À DESTINATION DES ADMINISTRATEURS ET BENEVOLES D'ASSOCIATION

Formations GRATUITES à destination des administrateurs et bénévoles d'association

Face à la complexification du secteur sanitaire, médico-social et social, l'URIOPSS Centre a souhaité faire de la formation en direction des bénévoles une priorité. La région Centre, via la CPCA, et l'Etat, via le FDVA, soutiennent ces actions. Ainsi, nous vous proposons pour 2013, une offre renouvelée qui nous l'espérons répondra mieux encore à vos attentes. N'hésitez pas à solliciter l'Uriopss lorsque des administrateurs d'associations différentes souhaitent se former sans se déplacer à Orléans.

Vous pouvez également participer aux journées ci-dessous organisées dans les locaux de l'URIOPSS Centre :

THEME	DATE HORAIRES	INTERVENANT
L'appartenance des associations de solidarité à l'économie sociale et solidaire : Principales données, valeurs et enjeux	Vendredi 17 mai 2013 10h – 17h	Antoine BAROT, CRESS Centre
Les associations à la recherche de nouveaux leviers : Être acteur de l'aménagement de son territoire Diversifier ses sources de financements	Vendredi 7 juin 2013 10h – 17h	Anthony LECLERC, URIOPSS Centre
Loi 1901 : Statuts associatifs et pouvoirs dans les associations sociales et médico-sociales (fonctionnement, rôle, répartition)	Jeu di 12 septembre 2013 10h – 17h	Emilie ROY, URIOPSS Centre
Découvrir la fonction Employeur : De la gestion du personnel à la gestion des ressources humaines	Mardi 17 septembre 2013 10h – 17h	Agnès BLONDEAU, URIOPSS Centre
RESPONSABILITE civile et pénale d'une association et de ses administrateurs	Vendredi 11 octobre 2013 10h – 17h	Lionel BRUNET, SMACL Assurances
CONTEXTE, actualités et ENJEUX du secteur sanitaire, social et médico-social	Mardi 22 octobre 2013 10h – 17h	Johan PRIOU, URIOPSS Centre
Les appels à projet, nouveau mode d'autorisation pour le secteur social et médico-social	Vendredi 15 novembre 2013 10h – 17h	Emilie ROY, URIOPSS Centre
Association GESTIONNAIRE d'établissements et services : Eléments relatifs à la gestion budgétaire et financière	Jeu di 12 décembre 2013 10h – 17h	<i>À déterminer</i>

N°1	L'APPARTENANCE DES ASSOCIATIONS DE SOLIDARITE A L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE : PRINCIPALES DONNEES, VALEURS ET ENJEUX	1 jour	Vendredi 17 mai 2013	Orléans
-----	---	--------	-------------------------	---------

PUBLIC :

Administrateurs bénévoles des
associations adhérentes à
l'URIOPSS Centre

INTERVENANT :

Antoine BAROT,

Chargé d'étude Observatoire de
l'ESS à la CRESS Centre

LIEU : URIOPSS Centre

(Le lieu pourra être modifié en
fonction de la provenance
géographique et du nombre de
participants)

OBJECTIFS :

- ✓ Définir le secteur de l'Economie Sociale et Solidaire
- ✓ Présenter l'historique et les dates clés du développement de l'Economie Sociale et Solidaire en France
- ✓ Identifier ses acteurs et ses représentants
- ✓ Présenter le poids économique du secteur
- ✓ Connaître les enjeux actuels du développement de l'ESS

PROGRAMME :

- ✓ L'Economie Sociale et Solidaire (ESS), de quoi parle-t-on ?
- ✓ Histoire introductive de l'ESS
- ✓ L'Economie Sociale et Solidaire au quotidien
- ✓ L'utilité Sociale des entreprises de l'ESS
- ✓ Les acteurs de l'ESS en France
- ✓ L'ESS : chiffres clés
- ✓ Le sanitaire et social : le 1^{er} secteur de l'ESS

Formation gratuite, financée en partie par le Conseil Régional via la CPCA Centre
et par une subvention versée par le Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA).

N°2	LES ASSOCIATIONS A LA RECHERCHE DE NOUVEAUX LEVIERS : ETRE ACTEUR DE L'AMENAGEMENT DE SON TERRITOIRE DIVERSIFIER SES SOURCES DE FINANCEMENT	1 jour	Vendredi 7 juin 2013	Orléans
-----	--	--------	-------------------------	---------

Dans un contexte de forte tension sur les financements publics et de changement de logique dans l'initiative des projets, les associations cherchent de nouvelles marges de manoeuvre. Parmi les pistes privilégiées pour relever le défi de l'adaptation du secteur à la nouvelle donne, sont mentionnées, la coopération et la diversification des sources de financements.

PUBLIC :

Administrateurs bénévoles des associations adhérentes à l'URIOPSS Centre

INTERVENANT :

Anthony LECLERC, Conseiller Technique à l'Uriopss Centre

LIEU : URIOPSS Centre

(Le lieu pourra être modifié en fonction de la provenance géographique et du nombre de participants)

OBJECTIFS :

- ✓ Identifier les espaces d'initiatives dont disposent aujourd'hui les associations sociales, médico-sociales et de la santé
- ✓ Élaborer une stratégie de développement territorial
- ✓ Élaborer une stratégie de diversifications de ses financements

PROGRAMME :

- ✓ Quels espaces d'initiatives aujourd'hui pour les associations ?
 - Le contexte actuel (évolutions et incertitudes)
 - Approche sectorielle et territoriale
- ✓ Quelle stratégie de développement territoriale pour les associations ?
 - La notion de territoire
 - Le mille-feuilles territorial français
 - D'acteur social ou de santé à aménageur territorial
- ✓ Quelle stratégie de diversification de ses financements ?
 - Vers une privatisation des financements associatifs : Opportunités et risques
 - Quel intérêt d'un partenariat privilégié avec les autres acteurs de l'économie locale ?

Formation gratuite, financée en partie par le Conseil Régional via la CPCA Centre et par une subvention versée par le Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA).

N°3	LOI 1901, STATUTS ASSOCIATIFS ET POUVOIRS DANS LES ASSOCIATIONS DU SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL (FONCTIONNEMENT, ROLE, REPARTITION)	1 jour	Jeudi 12 septembre 2013	Orléans
-----	---	--------	-------------------------	---------

La liberté est au cœur de la loi du 1^{er} juillet 1901

L'association est fondée sur l'autonomie de la volonté et bénéficie de la liberté contractuelle. En conséquence, en principe :

- Toute personne est libre d'adhérer ou non à une association et de s'en retirer
- Toute association est libre d'accepter ou non une adhésion
- Le contenu de chaque contrat d'association est librement déterminé par les parties

Le corollaire de cette liberté associative tient à l'organisation associative, notamment celle des statuts et pouvoirs...

PUBLIC :

Administrateurs bénévoles des associations adhérentes à l'URIOPSS Centre

INTERVENANTE :

Emilie ROY, Conseillère Technique à l'URIOPSS Centre

LIEU : URIOPSS Centre

(Le lieu pourra être modifié en fonction de la provenance géographique et du nombre de participants)

OBJECTIFS :

- ✓ S'approprier le fonctionnement juridique lié à la loi 1901, ou se remettre à niveau, pour réfléchir au rôle primordial des statuts (loi de l'association).
- ✓ Clarifier les rôles et les pouvoirs de chaque instance et de chaque acteur, en vue de la mise en œuvre du projet de l'association.

PROGRAMME :

- ✓ **Introduction : la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,**
 - Définition, conditions et formalités administratives
- ✓ **Le contenu général du contrat d'association**
 - Désignation, siège et durée de l'association
 - Objet ou but de l'association
 - Les moyens d'action de l'association
 - Les ressources de l'association
 - Les membres de l'association
 - Les assemblées générales (AGO, AGE)
 - Le Conseil d'Administration
 - Le Bureau et ses membres (Président, Trésorier, Secrétaire ...)
- ✓ **Répartition des rôles et des pouvoirs au sein d'une association**
 - Un schéma : l'organisation de la gouvernance d'une association
 - Distinction Mandats - Délégations
 - Délégations de pouvoirs et délégations de signature
 - Le statut du Directeur
 - Quelques notions sur les responsabilités

Formation gratuite, financée en partie par le Conseil Régional via la CPCA Centre et par une subvention versée par le Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA).

N°4	DECOUVRIR LA FONCTION EMPLOYEUR : DE LA GESTION DU PERSONNEL A LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	1 jour	Mardi 17 septembre 2013	Orléans
-----	--	--------	-------------------------------	---------

Une des spécificités des associations de solidarité est qu'elles sont pour la majorité d'entre elles employeur de personnel. Ce rôle d'employeur, et les responsabilités associées, incombent aux administrateurs bénévoles des associations.

PUBLIC :

Administrateurs bénévoles des associations adhérentes à l'URIOPSS Centre

INTERVENANTE :

Agnès BLONDEAU, Conseillère Technique à l'URIOPSS Centre

LIEU : URIOPSS Centre

(Le lieu pourra être modifié en fonction de la provenance géographique et du nombre de participants)

OBJECTIFS :

- ✓ Découvrir l'ensemble des aspects de la fonction « ressources humaines » dans une association gestionnaire d'établissements et services sociaux ou médico-sociaux.

PROGRAMME :

Introduction : De la gestion du personnel à la gestion des ressources humaines

L'administration des ressources humaines

- ✓ Les sources du droit du travail
- ✓ Les relations individuelles
 - La conclusion du contrat de travail
 - L'exécution du contrat de travail
 - La rupture du contrat de travail
- ✓ Les relations collectives
 - Les différentes instances représentatives du personnel
 - Rôle, fonction et relations avec l'employeur
- ✓ Zoom sur les nouveaux accords applicables aux associations de plus de 50 salariés

La gestion des ressources humaines

- ✓ Le processus de recrutement et d'intégration
- ✓ La formation
- ✓ La gestion des carrières
- ✓ La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- ✓ Présentation des principaux outils de GRH
 - Le document unique de délégation
 - Fiche de poste / fiche de fonction
 - Les référentiels compétences
 - Les entretiens annuels, professionnels ou d'évaluation

Formation gratuite, financée en partie par le Conseil Régional via la CPA Centre et par une subvention versée par le Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA).

N°5	RESPONSABILITE CIVILE ET PENALE D'UNE ASSOCIATION ET DE SES ADMINISTRATEURS	1 jour	Vendredi 11 octobre 2013	Orléans
-----	--	--------	--------------------------------	---------

Ni la loi de 1901, ni ses décrets d'application ne comportent de précisions sur les obligations des dirigeants. Mais ce n'est pas pour autant qu'il n'en existe pas. Ces obligations et interdictions ont été peu à peu dégagées par la jurisprudence ou découlent de l'application d'autres textes, notamment ceux du code pénal. Quelles sont les situations pouvant entraîner la mise en jeu de la responsabilité de l'association, de ses dirigeants ou de ses salariés ?

PUBLIC :

Administrateurs bénévoles des associations adhérentes à l'URIOPSS Centre

INTERVENANT :

Lionel BRUNET, Juriste

SMACL Assurances

LIEU : URIOPSS Centre

(Le lieu pourra être modifié en fonction de la provenance géographique et du nombre de participants)

OBJECTIFS :

- ✓ Permettre aux participants de mieux cerner les risques en matière de responsabilité civile et pénale.
- ✓ Leur donner des pistes pour s'en prémunir.

PROGRAMME :

- ✓ **La responsabilité civile**
 - Le fonctionnement des tribunaux civils
 - La notion de faute
 - Le défaut d'information et de surveillance
 - La responsabilité du fait d'autrui
 - La charge de la preuve
 - L'arrêt Blieck et ses conséquences
- ✓ **La responsabilité pénale**
 - L'abus de fonction
 - Les personnes vulnérables
 - Les atteintes aux mineurs et leurs familles
 - Le délit d'imprudence
 - L'hygiène et la sécurité
 - La délégation de pouvoir
 - La loi Fauchon

Formation gratuite, financée en partie par le Conseil Régional via la CPCA Centre et par une subvention versée par le Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA).

N°6	CONTEXTE, ACTUALITES ET ENJEUX DU SECTEUR SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL	1 jour	Mardi 22 octobre 2013	Orléans
-----	---	--------	-----------------------------	---------

Le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales évolue fortement et corrélativement leurs attentes à l'égard des associations. A l'heure de la construction d'un « quasi-marché » du social, les règles que doivent appliquer les associations sont profondément transformées et les projets associatifs sont fortement interrogés.

PUBLIC :

Administrateurs bénévoles des associations adhérentes à l'URIOPSS Centre

INTERVENANT :

Johan PRIOU, Directeur de l'URIOPSS Centre

LIEU : URIOPSS Centre

(Le lieu pourra être modifié en fonction de la provenance géographique et du nombre de participants)

OBJECTIFS :

- ✓ Appréhender les grandes évolutions des modes d'organisation, de fonctionnement et de régulation des secteurs sanitaire, social et médico-social ;
- ✓ Faire émerger les principaux enjeux pour les associations et les structures qu'elles gèrent.

PROGRAMME :

- ✓ L'évolution des objectifs et des fondements des politiques d'aide et d'action sociale : de l'assistance à la participation
- ✓ De nouveaux modes de régulation au service de la construction d'un « quasi-marché » du social : appels à projet, tarification à l'activité ou à la ressource, convergence tarifaire, pluri annualité budgétaire, regroupements et coopérations, fin de l'opposabilité des conventions collectives...
- ✓ Un nouveau contexte institutionnel : Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et réorganisation des services de l'Etat, création des Agences Régionales de Santé (ARS), renforcement du rôle des collectivités territoriales...
- ✓ Les « dossiers d'actualité » : la transposition de la directive européenne sur les services ; la perspective de la création d'un « 5ème risque de protection sociale »...
- ✓ Les enjeux pour les associations et leur gouvernance et les impacts pour les établissements et les services

Formation gratuite, financée en partie par le Conseil Régional via la CPA Centre et par une subvention versée par le Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA).

N°7	LES APPELS A PROJET : NOUVEAU MODE D'AUTORISATION POUR LE SECTEUR SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL	1 jour	Vendredi 15 novembre 2013	Orléans
-----	--	--------	---------------------------------	---------

La Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (dite loi HPST) a profondément réformé la procédure de délivrance des autorisations de création, d'extension et de transformation des établissements et services sociaux et médico-sociaux en instaurant une procédure d'appel à projet social ou médico-social.

PUBLIC :

Administrateurs bénévoles des
associations adhérentes à
l'URIOPSS Centre

INTERVENANTE :

Emilie ROY, Conseillère
Technique à l'URIOPSS Centre

LIEU : URIOPSS Centre

(Le lieu pourra être modifié en
fonction de la provenance
géographique et du nombre de
participants)

OBJECTIFS :

- ✓ Comprendre le contexte dans lequel s'inscrit cette systématisation du recours à la mise en concurrence ;
- ✓ Intégrer les nouveaux enjeux liés à la mise en œuvre des appels à projet ;
- ✓ Maîtriser les étapes de la réponse à un appel à projet.

PROGRAMME :

- ✓ **Le contexte de la mise en concurrence et le nouveau cadre d'autorisation**
- ✓ **Le renforcement du rôle de la planification de l'offre et des besoins sociaux et médico-sociaux**
 - Les outils d'évaluation des besoins : les schémas et le Projet Régional de Santé
 - Les outils de programmation de l'offre
- ✓ **Le cadre législatif et réglementaire**
 - Les textes législatifs et réglementaires : l'ordonnance du 23 février 2010, le décret du 26 juillet 2010, la circulaire du 28 décembre 2010
 - Le guide méthodologique de la CNSA
- ✓ **La procédure d'appel à projet**
 - Les établissements et services concernés
 - Les autorités compétentes
 - Les champs d'application
 - Les exceptions
- ✓ **Le déroulement de la procédure**
- ✓ **Les apports attendus et les zones de vigilance identifiées**

***Formation gratuite**, financée en partie par le Conseil Régional via la CPCA Centre
et par une subvention versée par le Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA).*

N°8	L'ASSOCIATION GESTIONNAIRE D'ETABLISSEMENTS ET SERVICES : ELEMENTS RELATIFS A LA GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE	1 jour	Jeudi 12 décembre 2013	Orléans
-----	--	--------	------------------------------	---------

Dans un contexte économique de maîtrise des dépenses et d'adaptation constante des réponses aux besoins des personnes, comment concilier gestion et solidarité ? Quelles sont les pistes données aux dirigeants associatifs pour diversifier leurs sources de financement afin de maintenir le projet d'activité et répondre aux besoins des bénéficiaires ? Comment se saisir des nouveaux outils, tels que le CPOM ?

PUBLIC :

Administrateurs bénévoles des associations adhérentes à l'URIOPSS Centre

INTERVENANT :

Un conseiller technique du réseau URIOPSS

LIEU : URIOPSS Centre

(Le lieu pourra être modifié en fonction de la provenance géographique et du nombre de participants)

OBJECTIFS :

- ✓ Appréhender les obligations réglementaires à caractère budgétaire et financier des associations du secteur social et médico-social et comprendre les évolutions du système de financement.
- ✓ Mesurer l'enjeu de cette réglementation, afin de pouvoir au mieux l'inscrire dans le projet politique de l'association, clair et partagé.

PROGRAMME :

- ✓ **Les ressources financières du secteur social et médico-social et de la santé**
 - Les principaux financeurs
 - Les différentes sources de financement
 - Les modalités de financement : tarification, subvention...
 - Les spécificités de la régulation financière du secteur social et médico-social
- ✓ **Tarification sociale et médico-sociale : le rôle de l'Association dans la construction, l'adoption, la transmission et le suivi du budget**
 - Les propositions budgétaires et le compte administratif
 - Négociation budgétaire et fixation des tarifs
 - Tableaux de bord : les indicateurs médico-socio-économiques
 - Règles particulières de tarification : tarification des EHPAD, des SSIAD, des FAM...
- ✓ **La Pluri annualité budgétaire et les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens**

Formation gratuite, financée en partie par le Conseil Régional via la CPA Centre et par une subvention versée par le Fond de Développement de la Vie Associative (FDVA).



BULLETIN D'INSCRIPTION – FORMATION DES BENEVOLES

à retourner à l'URIOPSS CENTRE

29 bd Rocheplatte - BP 35 - 45016 ORLEANS CEDEX 1 - Fax : 02.38.81.29.72 - Mail : uriopss.centre@wanadoo.fr

NOM - Prénom Fonction

ASSOCIATION

ADRESSE

..... ☎

Adresse mail

Intitulé de la formation

Date de la formation Signature



BULLETIN D'INSCRIPTION – FORMATION DES BENEVOLES

à retourner à l'URIOPSS CENTRE

29 bd Rocheplatte - BP 35 - 45016 ORLEANS CEDEX 1 - Fax : 02.38.81.29.72 - Mail : uriopss.centre@wanadoo.fr

NOM - Prénom Fonction

ASSOCIATION

ADRESSE

..... ☎

Adresse mail

Intitulé de la formation

Date de la formation Signature

AUTRES THEMATIQUES DE FORMATIONS SOUHAITEES

.....

.....

.....

.....

.....